

Séance du conseil communal

du 27 mars 2025

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Contrats et conventions	3
2.1) Convention 2025 relative au Club Aktiv Plus « Kordall Aktiv » – Approbation.....	3
2.2) Office social – Convention pour l'année 2025 – Approbation.....	4
2.3) Convention – Construction de la nouvelle mairie pignon mitoyen entre les adresses 7 et 9, rue de la Résistance à Bascharage – Approbation.....	4
2.4) Contrat de bail concernant la location des lots dans la cité jardinière – Approbation 4	4
3. Projets et devis	4
3.1) Budget extraordinaire – 4/911/221311/24022 – Réaménagement de l'Ecole du Centre à Bascharage pour accueillir les classes de l'éducation précoce – Approbation du projet avec devis	4
3.2) Budget extraordinaire – 4/430/221311/20004 – Ecole de Linger – Redrocktrail – Approbation d'un devis supplémentaire	6
4. Finances communales	7
4.1) Budget extraordinaire – 4/911/221311/24022 – Réaménagement de l'Ecole du Centre à Bascharage pour accueillir les classes de l'éducation précoce – Crédit supplémentaire	7
4.2) Budget extraordinaire – 4/430/221311/20004 – Ecole de Linger – Redrocktrail – Crédit supplémentaire	7
4.3) Arrêt provisoire du compte d'administratif de l'exercice 2023 – Approbation	7
4.4) Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2023 – Approbation.....	8
4.5) Office social – Bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice 2023 – Approbation	8
5. Réglementation communale	8
5.1) Taxes et redevances relatives à l'eau destinée à la consommation humaine – 2/630/702300/99001 et 2/630/706120/99001 – Modification	8
5.2) Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – 2/520/706023/99001 – Modification.....	8
5.3) Règlement d'ordre intérieur de la commission de règlements – Approbation	11
5.4) Règlement d'ordre intérieur des écoles de l'enseignement fondamental de Bascharage – Modification.....	11
5.5) Règlement général de la circulation – Modification	12

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

6. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	13
6.1) Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 171, 173, 173A et 175 avenue de Luxembourg, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 21 mars 2025 délibération n° 2.....	13
6.2) Règlement temporaire de la circulation, entre les adresses 123 et 139 rue de la Libération à Linger, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 4	13
6.3) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue de la Résistance avec la rue de l'Eau et la rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 mars 2025 délibération n° 5.....	13
6.4) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 36 rue du Dix Septembre à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 mars 2025 délibération n° 3.....	13
6.5) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 28 rue de Bascharage à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 1	14
7. Commissions consultatives	14
7.1) Remplacement d'un membre de la Commission de la mobilité.....	14
8. Questions et réponses	14
Séance à huis clos.....	16
9. Personnel communal	17

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautous, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Arsène Ruckert (délégation du droit de vote à Yves Cruchten). Tom Ferber (délégation du droit de vote à Michel Wolter), conseillers.

Début de séance : 8h15

Lieu : Käerjenger Treff – Salle 2 au 2^e étage

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Pour les communications d'aujourd'hui, je voudrais commencer par la thématique des bâtiments à protéger, qui nous occupe déjà depuis 2016. Le ministre des Affaires intérieures a approuvé notre décision, de sorte que les bâtiments concernés ne seront plus éternellement protégés de la démolition, mais que nous chercherons désormais à dialoguer au cas par cas avec les propriétaires qui introduisent une demande de démolition d'un bâtiment considéré comme digne de protection et que nous consulterons le cas échéant l'Institut national du patrimoine architectural.

Nous sommes contraints de procéder à une adaptation des tarifs de gestion des déchets. À cet égard, nous avons demandé un avis au ministère de l'Environnement, tout en souhaitant rester sur le même système de facturation que celui que nous appliquons depuis 2013, c'est-à-dire sans aucun pesage ni fréquence. En comparaison avec les autres communes du sud, nous sommes très bien placés en ce qui concerne le tri des déchets et le volume des déchets résiduels, et nous espérons que ce fait suffira à justifier le maintien de notre système.

2. Contrats et conventions

2.1) Convention 2025 relative au Club Aktiv Plus « Kordall Aktiv » – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Comme chaque année, il s'agit d'approuver la convention avec l'association « Kordall Aktiv », anciennement connue sous le nom de « Club Senior Prënzebiërg ». La convention a été signée le 4 février par l'association, l'État et les quatre communes du « Kordall » et concerne les services fournis depuis des années à nos concitoyens âgés. L'État prend en charge 87% des frais, les 13% restants étant supportés par les communes. Les frais de personnel augmentent d'environ 70.000 € par rapport à l'année précédente, mais cela n'a pas de conséquences trop importantes pour les communes.

Approbation unanime.

2.2) Office social – Convention pour l'année 2025 – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le 7 janvier, la convention de cette année a été signée entre l'office social, la commune et l'État. Les frais annuels sont pris en charge pour moitié par l'État et pour moitié par la commune. La convention est inchangée par rapport à celle de l'année dernière.

Approbation unanime.

2.3) Convention – Construction de la nouvelle mairie pignon mitoyen entre les adresses 7 et 9, rue de la Résistance à Bascharage – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le collège des bourgmestre et échevins a signé un accord avec le propriétaire de la maison portant le numéro 7 dans la rue de la Résistance à Bascharage. Dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, les numéros 9 et 11 seront démolis, le numéro 9 étant accolé au numéro 7 et le pignon devant en conséquence être protégé avec certaines précautions. L'accord règle donc la responsabilité de la commune en cas de dommages qui pourraient être causés à la maison adjacente lors de la démolition.

Approbation unanime.

2.4) Contrat de bail concernant la location des lots dans la cité jardinière – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Mike Da Silva Neves de Bascharage loue la parcelle numéro 6b pour un loyer annuel de 60 €.

Approbation unanime.

3. Projets et devis

3.1) Budget extraordinaire – 4/911/221311/24022 – Réaménagement de l'École du Centre à Bascharage pour accueillir les classes de l'éducation précoce – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Dans la déclaration du collège des bourgmestre et échevins, nous avons annoncé vouloir élargir l'offre de l'éducation précoce. L'intention finale est toujours de construire un nouveau bâtiment scolaire pour les classes d'éducation précoce sur le site du centre de secours, ce qui ne sera évidemment possible que lorsque les pompiers pourront déménager dans de nouveaux locaux. D'ici là, nous souhaitons offrir une solution intermédiaire à court et moyen terme avec le présent projet. Notre architecte, Monsieur Paul Scharlé, a établi des plans et un devis pour la transformation de l'École du Centre, qu'il va maintenant nous présenter.

Paul Scharlé, architecte communal : Les travaux consistent principalement à réaménager les locaux existants et à les adapter aux règles en vigueur pour l'éducation précoce. La totalité des 652 m² ne pourra pas être utilisée, ceci pour des raisons de sécurité et de conformité.

Après concertation avec le directeur régional des écoles fondamentales, nous pouvons renoncer à l'abaissement des sanitaires. La petite cuisine sera transformée en toilettes pour les personnes à mobilité réduite. La porte d'entrée sera plus large et équipée d'un interphone et d'un contrôle d'accès. Toutes les portes seront équipées

de dispositifs anti-pince-doigts. En outre, des portes coupe-feu individuelles seront installées.

Dans les escaliers, les garde-corps seront abaissés de 60 à 50 centimètres. Le chemin d'évacuation principal sera débarrassé des matériaux inflammables. La centrale d'alarme incendie et le rack informatique disparaîtront derrière des murs. Dans les couloirs, les radiateurs seront recouverts afin de réduire le risque de blessure. Il en va de même pour les tuyaux situés sous les lavabos dans les sanitaires. La peinture sera rafraîchie, l'éclairage et l'éclairage de secours seront mis à jour et l'ensemble du site sera clôturé.

Nous estimons le point de coût total à 380 000 €.

Yves Cruchten, échevin : Je voudrais encore une fois souligner que le projet d'un nouveau bâtiment pour l'éducation précoce n'est pas mort. Les pompiers locaux doivent déménager avec leurs collègues de Pétange dans un centre de secours commun. Ensuite, nous pourrions construire une structure pour l'éducation précoce juste en face de la nouvelle école préscolaire. Mais d'ici là, il faudra encore attendre un peu, si bien que l'École du Centre nous servira encore quelques années. Pendant des décennies, le bâtiment scolaire a été conforme et adapté à la vie quotidienne, en dernier lieu pour les enfants du préscolaire. Aujourd'hui, des enfants d'un an plus jeunes vont y être scolarisés, et tout à coup, plus rien n'est conforme. Nous ne nous y attendions pas, car nous pensions qu'en raison de la bonne structure du bâtiment, nous n'aurions à investir qu'environ 100.000 €. Néanmoins, cet investissement est raisonnable, car il nous permettra de créer une ou deux classes supplémentaires en fonction de la demande, et ce, nous l'espérons, dès la prochaine rentrée scolaire. Je tiens à remercier Monsieur Scharlé, qui a déjà acquis une certaine expérience dans la construction de l'école préscolaire, d'avoir élaboré ce projet. Cela nous permet d'éviter les frais d'architectes externes.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Comme je l'ai déjà mentionné lors de mon intervention dans le cadre du budget, « *déi gréng* » saluent le développement de l'offre d'éducation précoce. Lorsque la transformation de l'École du Centre a été budgétisée à hauteur de 100.000 €, nous avons estimé que cet argent était bien investi en attendant qu'un nouveau bâtiment puisse être construit près de la « *Mierbaach* ». Mais maintenant, le devis est presque quatre fois plus élevé et nous ne savons pas si nous n'aurons pas de mauvaises surprises.

Les adaptations nécessaires énumérées ne devraient pas nous surprendre, compte tenu de l'expérience accumulée dans le domaine de l'enseignement et de l'encadrement. Les normes de sécurité actuelles et les prescriptions PMR doivent être prises en compte lors de chaque rénovation. Nous avons déjà pu le constater lors de la rénovation de la crèche « *Kaweechelchen* ». C'est pourquoi nous nous demandons comment l'estimation initiale a pu être réalisée.

Michel Wolter, bourgmestre : Il ne s'agissait pas encore d'une estimation des coûts à ce moment-là, mais simplement de l'inscription d'une ligne de crédit au budget.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Combien d'enfants profitent actuellement de l'offre et combien d'enfants sont inscrits pour l'année prochaine ?

Mireille Duprel, échevine : Les inscriptions n'ont pas encore commencé. Nous les avons volontairement retardées afin d'avoir éventuellement l'occasion de commencer la nouvelle année scolaire avec le bâtiment rénové. Jusqu'à présent, nous devons répartir entre 10 et 20 enfants dans deux groupes. Pour la prochaine année scolaire, nous espérons avoir deux ou trois classes. Une centaine d'enfants par année entrent en ligne de compte.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : En raison de l'absence de possibilité de prise en charge pendant le temps de midi, nous partons du principe que la demande ne sera pas beaucoup plus élevée qu'auparavant.

Mireille Duprel, échevine : Entre-temps, il existe une crèche qui accueille exclusivement des enfants du précoce et des enfants d'âge préscolaire, de sorte que nous partons du principe que la demande sera un peu plus élevée.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : A-t-on éventuellement envisagé d'élargir l'offre du précoce en construisant une structure provisoire à côté du bâtiment actuel d'éducation précoce ? Cela serait peut-être plus économique. Une telle structure pourrait ensuite être utilisée à d'autres fins. Qu'advient-il du bâtiment actuel ?

Michel Wolter, bourgmestre : Nous n'avons pas encore décidé ce que nous ferons de l'actuel bâtiment scolaire de la rue du Stade. Construire une structure de conteneurs à côté du bâtiment ne me semble pas être une bonne idée. Je suis convaincu que l'investissement est judicieux, car nous utiliserons certainement l'École du Centre pendant au moins sept ou huit ans.

Approbation unanime.

3.2) Budget extraordinaire – 4/430/221311/20004 – École de Linger – Redrocktrail – Approbation d'un devis supplémentaire

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Scharlé va nous expliquer en détail comment il se fait que le projet, autrefois estimé à 1.100.000 €, nécessite maintenant un devis supplémentaire de 510.000 €.

Dans ce cadre, je souhaite informer le conseil communal que l'exploitant du gîte est très satisfait du taux d'occupation des huit premiers mois, qui est d'environ 60%.

Paul Scharlé, architecte communal Le coût total supplémentaire s'élève à 510.000 €. Le projet a été très fortement touché par la crise Covid et le conflit en Ukraine. Comme on le sait, ces deux éléments ont une forte influence sur les prix des matériaux dans le secteur de la construction. De plus, nous avons eu d'énormes problèmes avec l'entreprise de construction métallique, grâce à laquelle la phase de construction n'a pas été achevée en trois ou quatre mois comme prévu, mais en 22 mois. Pendant cette période, nous avons donc également dû payer des honoraires à l'architecte et à l'ingénieur structure qui n'étaient pas prévus.

Dans le domaine du béton et de la construction métallique, le surcoût est d'environ 433.000€. À noter que des pénalités de 60.000 € ont été infligées à l'entreprise en charge de la construction métallique. Les honoraires clôturent à environ 60.000 € au-dessus du premier devis. Le surcoût total est d'environ 590.000 €, mais nous avons pu réaliser certains travaux en régie, si bien que nous nous retrouvons finalement à 510.000 €. Outre le devis supplémentaire, nous avons besoin d'un crédit supplémentaire de 35.000 € pour payer les dernières factures.

Michel Wolter, bourgmestre : Je remercie Monsieur Scharlé pour la liste détaillée des différents postes. Nous avons malheureusement eu affaire à une entreprise peu fiable. La seule chose que l'on puisse faire en tant que commune, c'est de déduire les pénalités. On nous a déjà menacés d'une procédure judiciaire à ce sujet, mais jusqu'à présent, cela n'a pas eu lieu et je n'y compte plus.

Approbation unanime.

4. Finances communales

4.1) Budget extraordinaire – 4/911/221311/24022 – Réaménagement de l'École du Centre à Bascharage pour accueillir les classes de l'éducation précoce – Crédit supplémentaire

Michel Wolter, bourgmestre : Comme nous l'a expliqué Monsieur Scharlé, nous avons besoin d'un crédit supplémentaire de 270.000 € pour la transformation de l'École du Centre.

Approbation unanime.

4.2) Budget extraordinaire – 4/430/221311/20004 – École de Linger – Redrocktrail – Crédit supplémentaire

Michel Wolter, bourgmestre : Pour le paiement des dernières factures, nous avons besoin d'un crédit supplémentaire de 35.000 €. Ensuite, le décompte final devrait pouvoir être établi assez rapidement pour ce projet.

Paul SCHARLÉ, architecte communal : Je profite de l'occasion pour informer le conseil communal d'un développement très récent dans le cadre du projet de rénovation de la salle de sport « *Op Acker* ». En décembre dernier, le conseil communal avait approuvé un devis de 700.000 €. Dans ce devis, le poste concernant les toitures était estimé à 392.000 €. Cependant, les appels d'offres ont révélé que l'offre la plus avantageuse était de 498.000 €. Nous devons donc solliciter un crédit supplémentaire de 100.000 € dans un avenir proche.

Nous avons également analysé la faisabilité d'une toiture végétalisée et d'une installation photovoltaïque. Après avoir consulté l'ingénieur qui était autrefois responsable de la construction du bâtiment, je dois malheureusement dire que ni l'un ni l'autre ne sera possible, car la statique du toit a été calculée de manière assez serrée.

Approbation unanime.

4.3) Arrêt provisoire du compte d'administratif de l'exercice 2023 – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le ministère des Affaires intérieures a introduit quatre remarques dans le cadre de la vérification des comptes annuels administratifs de l'année 2023. Toutefois, une seule d'entre elles a de la substance, tandis que les autres observations montrent que notre service financier fait son travail si correctement que les agents de contrôle doivent aller très loin dans les détails pour trouver encore quelque chose à redire.

D'une part, il est reproché de ne pas avoir fait la différence entre les indemnités et les jetons de présence lors de la comptabilisation des indemnités pour les membres des bureaux électoraux. Pourtant, nous avons tout comptabilisé exactement comme lors des années électorales précédentes.

Le projet de réaménagement du centre du village de Clemency a connu un dépassement de crédit en 2023, dû au fait que certaines factures sont arrivées plus tôt que prévu et que nous n'avons donc pas pu les comptabiliser sur l'année 2024.

Les fonctionnaires de l'autorité de contrôle estiment que nous demandons un loyer trop bas pour la location d'une maison à un particulier. Le contrat de location en question date de 1990 et concerne une maison qui, à nos yeux, ne justifierait pas un loyer plus élevé.

Un fonctionnaire s'est vu verser une allocation familiale qui n'était pas conforme aux règles.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : La partenaire du fonctionnaire en question avait demandé une réduction du temps de travail à son employeur pour des raisons de santé et ne recevait donc plus que la moitié des allocations familiales. Nous avons donc versé la deuxième moitié au fonctionnaire. Or, nous avons remarqué que le partage des allocations familiales n'était pas prévu. Le fonctionnaire reçoit donc la totalité des allocations familiales, tandis que sa partenaire n'en reçoit aucune. Au total, il n'a jamais été versé plus que prévu, il s'agit simplement qu'un seul des deux partenaires puisse recevoir l'allocation.

Approbation unanime.

4.4) Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2023 – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le receveur communal a pris position sur le dépassement de crédit déjà mentionné tout à l'heure. Pour le reste, il n'y a pas eu d'autres contestations.

Approbation unanime.

4.5) Office social – Bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice 2023 – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Il n'y a rien de particulier à dire sur les comptes annuels de l'office social pour l'année 2023. S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer directement au vote.

Approbation unanime.

5. Réglementation communale

5.1) Taxes et redevances relatives à l'eau destinée à la consommation humaine – 2/630/702300/99001 et 2/630/706120/99001 – Modification

5.2) Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – 2/520/706023/99001 – Modification

Michel Wolter, bourgmestre : Bien sûr, cela ne fait plaisir à personne, mais de temps en temps, nous devons revoir les tarifs des services fournis par la commune, d'autant plus que nous sommes légalement tenus de respecter le principe de la couverture des coûts en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation des eaux usées et l'élimination des déchets.

Nous avons demandé l'avis de l'Administration de la gestion de l'eau conformément à la loi, mais nous n'avons reçu l'avis favorable que récemment.

La dernière adaptation des tarifs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des eaux usées a eu lieu en mars 2022. Depuis lors, le prix d'achat de l'eau potable a augmenté de 58%, passant de 1,20 € par mètre cube à 1,90 €. Les deux syndicats d'assainissement avaient réalisé des investissements assez importants dans les infrastructures au cours des dernières années. Ces investissements sont désormais amortis, et une partie doit être supportée par le consommateur.

Certes, il s'agit d'une autonomie communale, mais nous n'avons pas le choix. L'État nous fournit une grille de calcul et nous devons ensuite appliquer le résultat avec une légère possibilité d'adaptation de +/- 5%. On distingue quatre secteurs : Ménages, Agriculture, Industrie et HORECA (Hôtels, Restaurants, Cafés). La facturation de l'eau potable comprend une composante fixe, proportionnelle au diamètre du compteur

d'eau, et une composante variable, calculée en fonction de la quantité consommée. Pour l'assainissement, la composante variable est également calculée en fonction du volume d'eau consommé, tandis que la composante fixe est basée sur les équivalents habitants.

Le collège des bourgmestre et échevins propose l'adaptation tarifaire suivante pour l'approvisionnement en eau potable :

Eau potable	Prix actuel	Tableur	Propositions CBE
Secteur Ménage			
Partie variable	3,00 € htva/m ³	3,90 € htva/m ³	3,80 € htva/m ³
Partie fixe	6,00 € htva mm/an	9,20 € htva mm/an	10,00 € htva mm/an
Secteur industriel			
Partie variable	1,50 € htva/m ³	1,80 € htva/m ³	1,95 € htva/m ³
Partie fixe	18,00 € htva mm/an	24,00 € htva mm/an	23,00 € htva mm/an
Secteur agricole			
Partie variable	1,70 € htva/m ³	2,10 € htva/m ³	2,20 € htva/m ³
Partie fixe	12,00 € htva mm/an	22,00 € htva mm/an	21,00 € htva mm/an
Secteur Horeca*			
Partie variable	2,00 € htva/m ³	2,90 € htva/m ³	2,80 € htva/m ³
Partie fixe	9,00 € htva mm/an	16,50 € htva mm/an	17,00 € htva mm/an

Pour l'évacuation des eaux usées, le collège des bourgmestre et échevins propose ce qui suit :

Eau potable	Prix actuel	Tableur	Propositions CBE
Secteur Ménage			
Partie variable	2,60 € /m ³	3,40 € /m ³	3,30 € /m ³
Partie fixe	36,00 € / EHm/an	34,00 € / EHm/an	38,00 € / EHm/an
Secteur industriel			
Partie variable	1,30 € /m ³	1,25 € /m ³	1,70 € /m ³
Partie fixe	96,00 € / EHm/an	125,00 € / EHm/an	106,00 € / EHm/an
Secteur agricole			
Partie variable	1,50 € /m ³	1,70 € /m ³	1,70 € /m ³
Partie fixe	72,00 € / EHm/an	106,00 € / EHm/an	106,00 € / EHm/an
Secteur Horeca*			
Partie variable	1,90 € /m ³	2,30 € /m ³	2,30 € /m ³
Partie fixe	66,00 € / EHm/an	80,00 € / EHm/an	80,00 € / EHm/an

Ce n'est pas une démarche agréable, mais nous y sommes tenus par la loi. Je voudrais encore ajouter qu'il y a quelques années, nous avions encore un barème uniforme au « Kordall ». Aujourd'hui, ce n'est plus possible, car les communes doivent

se tenir au résultat du tableau de calcul, et celui-ci produit des résultats différents en raison des infrastructures et des amortissements différents pour chaque commune. Je profite également de l'occasion pour informer le conseil communal que la répartition des équivalents-habitants au sein du syndicat SIACH a été recalculée et que la participation de la commune de Käerjeng a baissé, notamment grâce aux efforts de deux entreprises industrielles locales en matière d'épuration des eaux usées. De plus, il se peut que nous vendions une partie des investissements à la commune de Differdange, car Differdange est arrivée assez près du pourcentage qu'elle a acheté.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : « *Déi gréng* » sont conscients que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une augmentation des taxes afin de respecter le principe de couverture des coûts de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Cette fois, l'augmentation est sensible : pour une famille de quatre personnes, elle représente une hausse d'environ 400 € par an, soit environ 33 € par mois. Certains ménages sont plus durement touchés que d'autres, car il ne faut pas oublier que les tarifs de l'électricité et le renchérissement général en pénalisent déjà plus d'un. L'augmentation de l'allocation de vie chère de l'État suffit à amortir la hausse des coûts de l'électricité. Mais après les taxes pour l'eau potable et l'assainissement des eaux usées, celles sur l'élimination des déchets vont bientôt augmenter.

En 2022, le LSAP avait voté contre l'augmentation de la taxe à l'époque. Elle souhaitait un prix de l'eau échelonné afin d'alléger la charge des ménages financièrement plus faibles, mais à l'époque comme aujourd'hui, la loi ne le permettait malheureusement pas. Afin de satisfaire malgré tout ces ménages, la majorité de l'époque avait augmenté les subventions communales, qui sont liées à l'allocation de vie chère de l'État. Le collège des bourgmestre et échevins actuel voit désormais les choses différemment et diminue l'allocation de compensation en pourcentage par rapport à l'allocation de vie chère. Cette année, la participation communale passe de 65% à 60% et, comme le bourgmestre l'avait déjà annoncé, elle devrait encore baisser jusqu'à 50%. Nous continuons à penser que ce n'est pas le bon signe et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons lors du vote.

Yves Cruchten, échevin : Madame Siebenaler a souligné à juste titre que nous avons eu une discussion en 2022 sur l'introduction d'un prix de l'eau différencié. Ce n'est pas comme si, au sein du collège des bourgmestre et échevins, une partie était favorable à un prix de l'eau échelonné et l'autre non. En 2022, nous nous étions inspirés de l'exemple de la commune de Mondercange, car celle-ci avait introduit une sorte de prix de l'eau différencié. Cependant, depuis 2023, la commune de Mondercange n'a plus non plus d'échelonnement, car cela n'est tout simplement pas compatible avec la législation actuelle. Il faudrait donc changer quelque chose au niveau de la loi, mais cela ne relève pas de la compétence d'un collège des bourgmestre et échevins.

En ce qui concerne l'allocation de compensation, je dois dire que Madame Siebenaler parle d'une participation en pourcentage en baisse, mais en chiffres absolus, cela signifie toujours que nous aurons versé environ 510.000 € d'allocations en 2023, et que nous prévoyons d'en verser 730.000 € cette année. Nous dépensons donc presque 50% de plus qu'il y a deux ans. De ce point de vue, il est faux de dire que les gens recevront moins d'aide de la part de la commune, car c'est le contraire qui se produit. Les aides de l'État ont augmenté et celles des communes aussi.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je pense que le montant de 730.000 € est un peu élevé, mais c'est compréhensible, car on veut être prêt au cas où chaque ménage qui peut bénéficier de l'allocation de compensation en ferait la demande.

Michel Wolter, bourgmestre : Je pense qu'il est inutile d'argumenter une nouvelle fois sur ce sujet. Je reste persuadé que notre démarche était la bonne. L'État a augmenté ses aides de manière drastique pour aider les ménages dans le besoin et aussi pour soulager les communes. L'État a triplé la prime énergétique. En tant que commune, nous ne pouvons pas y faire face, à moins que l'on me dise quelle école nous ne devons pas construire ou quelle route nous ne devons pas rénover. C'est pourquoi nous avons baissé le pourcentage, ce qui ne signifie pas que nous payons moins, mais que nous ne payons pas le triple.

Nous appliquons ici l'une des plus grandes revendications du parti « déi gréng », à savoir le principe du pollueur-payeur.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'ai également dit que j'étais d'accord avec le principe et que l'augmentation des taxes était inévitable.

Michel Wolter, bourgmestre : Et c'est exactement ce que nous votons ici maintenant. Il ne s'agit pas aujourd'hui de l'allocation compensatoire.

Point 5.1) Approuvé par 14 voix (CSV, LSAP, DP, indépendant, ADR) et 1 abstention (déi gréng).

Point 5.2) Approuvé par 14 voix (CSV, LSAP, DP, indépendant, ADR) et 1 abstention (déi gréng).

5.3) Règlement d'ordre intérieur de la commission de règlements – Approbation

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : La composition de la commission est fixée par le conseil communal. Chaque groupe politique désigne un membre. Normalement, chaque commission a un président. Dans ce cas, nous avons laissé la possibilité ouverte, car la commission doit être convoquée assez rapidement et, pour des raisons de flexibilité, je dois alors procéder à cette convocation en tant que secrétaire. La tâche de la commission est l'analyse technique des textes réglementaires, mais pas la discussion politique, car celle-ci relève de la compétence du conseil communal.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'avais imaginé le champ d'action de la commission un peu différemment. Lors de la dernière séance, j'avais fait remarquer qu'il me semblait illogique de limiter les places de stationnement avec bornes de recharge électrique à la gare à la même durée de stationnement qu'à l'intérieur des localités. Mais si cela est considéré comme une prise de position politique, la commission se limite à l'analyse du texte et à la recherche de fautes d'orthographe. Dans ce cas, il faudrait adapter en ce sens la prise de position de la commission dans les rapports.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous allons en tenir compte. Je remercie le secrétaire communal d'avoir pris l'initiative de mettre en place cette commission, car cela devrait nous faciliter la vie à tous au sein du conseil communal.

Approbation unanime.

5.4) Règlement d'ordre intérieur des écoles de l'enseignement fondamental de Bascharage – Modification

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Nous avons apporté quelques modifications en concertation avec le comité d'école et la direction de l'école. Tout d'abord, nous avons défini le terme « parents ». Le principal changement concerne

l'accès aux bâtiments scolaires. Nous avons eu récemment quelques problèmes que nous essayons de régler de cette manière. En principe, l'accès aux bâtiments est réservé aux enfants, au personnel enseignant et aux autres personnes autorisées. Ce n'est que pendant les premières semaines de l'année scolaire que les enfants en âge préscolaire peuvent être accompagnés par leurs parents jusqu'à la salle de classe. Ensuite, les enfants sont accueillis devant l'école par une équipe pédagogique et accompagnés à l'école. Des exceptions sont prévues en cas de maladie ou d'accident, lorsque les parents sont invités par le personnel enseignant à venir chercher leurs enfants ou lors de réunions auxquelles les parents ont été invités. Le collègue des bourgmestre et échevins peut autoriser d'autres exceptions au cas par cas.

Le personnel enseignant a proposé d'autres amendements. Ceux-ci concernent les mesures à prendre en cas d'infestation de poux, les heures d'ouverture du campus scolaire « Op Acker », les règles générales de comportement dans le bâtiment "Bei der Mierbaach" ainsi que certaines dispositions pour la piscine scolaire.

Il est prévu d'ajouter ultérieurement une charte des élèves, par laquelle ces derniers s'engagent à respecter certaines règles.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : « Déi gréng » prennent note du fait que ces amendements étaient absolument nécessaires. C'est pourquoi nous les soutenons également. Nous faisons toutefois remarquer que beaucoup de choses devront encore être revues en temps voulu.

Approbaton unanime.

5.5) Règlement général de la circulation – Modification

Michel Wolter, bourgmestre : Les différentes modifications du règlement général de la circulation seront présentées par Monsieur Jérôme Michels, technicien.

Jérôme Michels, technicien : La première partie des modifications est une version révisée de la décision prise lors de la dernière séance du conseil communal. Nous avons commis une petite erreur de logique dans la disposition concernant la rue du Chœur, et la commission de la mobilité étatique nous a demandé d'adapter le texte en ce sens.

Dans la présente version du règlement général de la circulation, les places de stationnement équipées de bornes de recharge électrique sont limitées à une durée de deux heures dans toute la commune de 8h00 à 18h00, afin que chacun ait la possibilité de recharger son véhicule.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous avons remarqué qu'aucun avis de la commission communale de la mobilité n'est joint. Cela nous semble pourtant important.

Jérôme Michels, technicien : Comme il s'agit d'une modification de dernière minute, nous n'avons pas eu le temps de convoquer les membres de la commission de la mobilité à une réunion.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous sommes d'accord avec le fait que la durée de stationnement aux stations de recharge doit être limitée dans le temps. On aurait même pu ajouter que le véhicule doit aussi être rechargé pendant la durée du stationnement. Le nombre de véhicules électriques augmente et, avec lui, la demande de stations de recharge. Il est donc logique de limiter la durée de stationnement aux stations de recharge pendant la journée. Il n'y a que pour le « Park & Ride » de la gare qu'il ne nous semble pas judicieux de limiter à deux heures la

durée de stationnement sur les six emplacements avec station de recharge. Il est peu probable que quelqu'un y laisse sa voiture et prenne le train pour être de retour dans deux heures. Si ces emplacements sont vides toute la journée, ils ne remplissent pas non plus leur fonction. Comme dans tous les parkings relais, les autres places de stationnement ne sont pas limitées dans le temps et sont occupées toute la journée par le même véhicule. Nous proposons donc de limiter à deux heures seulement deux des six emplacements.

Jérôme Hautus, conseiller : Je dois me joindre à Madame Siebenaler. Je suis d'accord avec les autres dispositions, mais il faudrait laisser au moins quatre places à la gare, sans limites de temps, pour que les gens puissent y garer leur véhicule et le recharger pendant qu'ils prennent le train pour aller travailler.

Yves Cruchten, échevin : Nous voulons éviter d'avoir trop de réglementations différentes. Je comprends toutefois l'argumentation de Madame Siebenaler et je proposerais de regarder comment sont les règles sur les parkings des autres gares. Au final, la problématique sera la même partout.

Michel Wolter, bourgmestre : La proposition serait donc d'approuver les autres dispositions et de reconsidérer celles concernant le parking de la gare, après avoir étudié la situation des autres parkings similaires. Si le conseil communal est d'accord, nous ne voterions alors que sur les autres dispositions.

Approbaton unanime.

6. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

- 6.1) Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 171, 173, 173A et 175 avenue de Luxembourg, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 21 mars 2025 délibération n° 2

Approbaton unanime.

- 6.2) Règlement temporaire de la circulation, entre les adresses 123 et 139 rue de la Libération à Linger, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 4

Approbaton unanime.

- 6.3) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue de la Résistance avec la rue de l'Eau et la rue de l'École à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 mars 2025 délibération n° 5

Approbaton unanime.

- 6.4) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 36 rue du Dix Septembre à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 mars 2025 délibération n° 3

Approbaton unanime.

- 6.5) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 28 rue de Bascharage à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 1

Approbation unanime.

7. Commissions consultatives

7.1) Remplacement d'un membre de la Commission de la mobilité

Michel Wolter, bourgmestre : La section locale du CSV propose de remplacer Monsieur Marc Sales par Monsieur Pedro Da Silva Vaz. Comme Monsieur Sales a présidé la commission, le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Monsieur Olivier Broy comme président.

Approbation unanime.

8. Questions et réponses

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais tout d'abord répondre à quelques questions posées lors de la dernière réunion. Monsieur Ruckert avait déploré le manque de poubelles publiques au chemin d'Arlon à Clemency. Une semaine plus tard, nous y avons installé trois poubelles. Madame Feipel souhaitait que l'accès au « *Kleederkummer* » soit plus visible. Nous avons également donné suite à cette proposition. Monsieur Hautus avait signalé des nuisances sonores sur le terrain de sport à côté du parc « *Um Paesch* ». Je ne peux pas encore donner de réponse concrète à ce sujet, mais nous sommes en train de voir, avec une entreprise spécialisée, comment nous pouvons assurer une meilleure protection contre le bruit. Monsieur Philippe voulait savoir quand le terrain de football de Fingig serait ouvert. Nos collaborateurs techniques me disent que cela devrait être le cas dans le courant du mois d'avril.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Ces dernières semaines, de nombreux arbres malades ont été abattus dans notre commune, car ils représentaient un danger. « *Déi gréng* » proposent qu'à l'avenir, de tels travaux soient annoncés via le site web communal et l'application, afin que les citoyens sachent que, le cas échéant, l'un ou l'autre chemin sera alors fermé. Il serait également possible d'apposer un panneau d'avertissement sur le site et de le placer à l'endroit concerné.

Michel Wolter, bourgmestre : Il est en effet effrayant de voir le nombre d'arbres qui ont dû être enlevés à certains endroits pour des raisons de sécurité. Je transmettrai cette suggestion à notre garde forestier.

Jil Feipel, conseillère : J'aimerais faire remarquer que des automobilistes utilisent les chemins mixtes comme places de stationnement. Par exemple dans la rue de l'Église à Bascharage. Est-ce que cela est contrôlé par la police ou le service d'ordre communal ?

Michel Wolter, bourgmestre : Oui. Mais je vais quand même le répéter à nos agents municipaux.

Jil Feipel, conseillère : Le garde-corps devant la « *Villa Bofferding* » est complètement rouillée. Serait-il possible de la remettre en état ?

Michel Wolter, bourgmestre : Nous allons demander à notre service bâtiments de s'occuper de cette question. Si la remise en état n'est plus possible, nous devons le remplacer.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Dans le lotissement "Am Maeschbommert" à Fingig, un chemin était prévu entre le lotissement et l'arrêt de bus scolaire. Quelle en est la situation actuelle ?

Michel Wolter, bourgmestre : Je ne peux pas répondre à l'improviste. Je dois me renseigner pour savoir si cela est toujours réalisable.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Je n'ai rien trouvé dans le règlement de police communal qui obligerait les gens à réagir lors de la présence de rats sur leur propriété. Que se passe-t-il si les personnes concernées refusent d'agir ?

Michel Wolter, bourgmestre : Dans ce cas, le bourgmestre les invitera par écrit à le faire, sinon la commune le fera à ses frais.

Jérôme Hautus, conseiller : Ces derniers temps, les médias ont beaucoup parlé du syndicat de bus TICE. Il semblerait qu'une nouvelle convention avec l'État est en train d'être élaborée et que certaines lignes seraient supprimées. Il est difficile de se faire une idée cohérente de la situation. Je pense que le bourgmestre pourra certainement nous expliquer un peu plus en détail ce qui se passe.

Michel Wolter, bourgmestre : Le syndicat TICE a depuis de nombreuses années une convention avec l'État pour la fourniture de certains services. Cette convention a été dénoncée il y a deux ans, sous prétexte que les conditions du RGTR ("*Régime Général des Transports Routiers*") avaient changé. Les services étaient fournis selon les mêmes conditions que celles du RGTR et les communes TICE contribuaient chaque année à hauteur d'environ 15 millions d'euros, les conducteurs de bus étant engagés comme fonctionnaires communaux. L'État souhaitait à l'avenir accorder au TICE le même soutien financier qu'à l'exploitation du RGTR, ce qui aurait signifié que les communes auraient dû contribuer à hauteur d'environ 45 millions d'euros. Pour les communes, les dépenses auraient donc triplé sans qu'un bus de plus circule. Et il ne faut pas oublier que 90 communes du pays ne doivent pas contribuer aux transports publics.

Une délégation des communes a alors négocié avec le bureau du TICE. Lors des négociations, il a été décidé que les communes devraient continuer à contribuer à hauteur de 15 millions d'euros au cours des dix prochaines années. En contrepartie, l'État prend en charge environ 80% des frais généraux et souhaite donc avoir davantage de pouvoir de décision.

Ainsi, le transport des élèves de l'enseignement secondaire ne sera plus assuré par le TICE, mais par les exploitants du RGTR. Les trajets de nuit du TICE étaient très peu rentables et, en raison du manque de demande, cette offre doit être réduite de manière drastique.

Selon l'État, l'offre de transport public dans le sud du pays devrait passer de 6,5 millions de kilomètres par an à 11,5 millions kilomètres d'ici 2032. Pour le syndicat TICE, cela aurait signifié l'embauche de 70 chauffeurs et l'achat de 50 bus supplémentaires à moyen terme. Or, il est déjà difficile aujourd'hui de trouver suffisamment de conducteurs de bus. De plus, l'espace nécessaire pour 150 bus fait défaut. C'est ainsi qu'il a été proposé que le syndicat TICE continue à parcourir 6,5 millions de kilomètres avec les 100 bus et 330 chauffeurs actuels. Le syndicat ne sera donc plus le seul prestataire de services sur les lignes de bus du sud, mais un prestataire de services parmi d'autres pour l'État, avec une capacité clairement définie. Cela implique que toutes les lignes ne seront plus exploitées par le TICE.

La loi sur les syndicats ne prévoit que la collaboration entre communes, mais pas la collaboration avec l'État. C'est pourquoi il est prévu de créer un « *syndicat mixte* » dont la composition et les missions restent à définir. Le fait est que les transports publics vont se développer dans les années à venir. Cela concerne également les différentes lignes. À moyen terme, il y aura de plus en plus de lignes qui ne circuleront plus exclusivement dans le sud, mais aussi dans d'autres directions. Or, selon les statuts du syndicat, un bus TICE ne peut circuler que sur le territoire des neuf communes membres, et encore moins à l'étranger. Il se peut donc que certaines lignes soient maintenues, mais qu'elles ne soient plus assurées par le TICE, mais par un prestataire de services privé.

Frank Pirrotte, échevin : Actuellement, nous sommes dans une phase intermédiaire, avant la signature d'une nouvelle convention, probablement en 2027. Pendant cette phase, les communes doivent donc continuer à payer leur part selon les calculs actuellement en vigueur.

Le gouvernement précédent ayant décidé que les transports publics devaient être entièrement électriques, le syndicat TICE devrait investir environ 180 millions d'euros dans les années à venir pour adapter l'ensemble de sa flotte. C'est désormais l'État qui prendra en charge ces coûts.

Les lignes locales du « *Citybus* » d'Esch et de Dudelange ne seront plus assurées par TICE. Dans ce cas, les deux communes s'organiseront autrement. Le TICE n'assurera plus non plus la ligne entre Esch et Mondercange, qui était jusqu'à présent financée séparément par la commune de Mondercange.

Michel Wolter, bourgmestre : À ce sujet, il faut savoir que rien ne change en soi pour les citoyens de Mondercange, puisque cette ligne sera reprise par un prestataire de services RGTR. La commune de Mondercange économisera alors environ 800.000 € par an, qu'elle devait payer jusqu'à présent au syndicat TICE, car c'est l'État qui finance la ligne RGTR.

Pour nous, la question centrale est de savoir si nous sommes toujours prêts à payer pour un service pour lequel 90 communes du pays ne doivent rien payer.

Yves Cruchten, échevin : Je suis fermement convaincu que le syndicat TICE n'aurait pas pu assumer les tâches à venir. Bien sûr, on peut trouver dommage que l'une ou l'autre ligne ne soit alors plus exploitée par le TICE. Mais il ne faut pas sous-estimer le fait que la première offre de l'État n'aurait pas pu être financée par les communes. L'avenir du TICE était en jeu. Maintenant, nous pouvons au moins garantir que chacun conserve son emploi, son salaire et son statut. Je tiens donc à saluer les talents de négociateur de notre bourgmestre et des autres élus locaux impliqués.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : J'ai encore une question concernant les arbres abattus, notamment ceux qui se trouvent à côté du parc "*Um Paesch*". Est-il prévu de remplacer ces arbres ? Et sait-on pourquoi ces arbres étaient malades ?

Jérôme Hautus, conseiller : Dans tout le pays, nos forêts sont en partie dans un état déplorable, notamment en raison des années de sécheresse 2020, 2021 et 2022. Une partie de la forêt en question a déjà fait l'objet d'un rajeunissement. Nous verrons comment la croissance des jeunes arbres évolue et nous envisagerons ensuite d'autres mesures.

Séance à huis clos

9. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 11h00